

Projet éolien des Sources

1. Un projet à l'étude

Une énergie renouvelable pour le Québec, avec la communauté.

Ce projet éolien à l'étude fournirait une énergie renouvelable destinée au Québec. Nous visons à le développer **en partenariat à 50 % avec la communauté** : la Régie intermunicipale de l'Énergie des Sources et la Nation W8banaki.

Le projet à l'étude 39 emplacements potentiels · 234 à 273 mégawatts · environ 6 à 7 mégawatts par éolienne · 205 à 215 mètres de haut

À RETENIR Le nombre d'éoliennes et de mégawatts peut encore changer. La carte évolue encore. Elle montre où en est le projet en octobre 2026.

Promoteur



- Producteur canadien indépendant (fondé en 2010)
- Éolien, solaire, hydroélectricité et stockage
- Accompagné par Plan A Capital

Où?

La zone à l'étude se situe sur des terres privées de **Saint-Georges-de-Windsor, Wotton et Danville**, sur le territoire ancestral du Ndakina, dans la MRC des Sources. Elle restera la même pour le dépôt du projet à l'appel d'offres de 2026.



Pour délimiter la zone à l'étude, nous avons tenu compte de **plusieurs critères** :

- | | |
|---|---|
| • Points de raccordement possibles au réseau d'Hydro-Québec | • Critères environnementaux et sociaux |
| • Potentiel de vent | • Intérêt des propriétaires de terrains |
| • Règlements et contraintes municipales | |

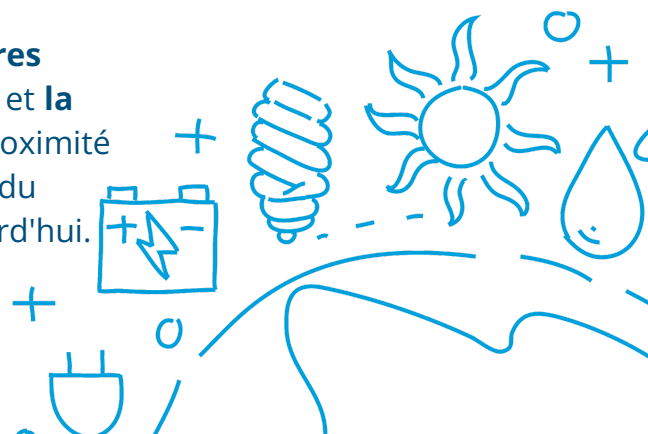
2. Pourquoi l'énergie éolienne? Pourquoi ici?

Le Québec doit augmenter sa production d'électricité propre pour :

- ✓ Répondre à une **demande croissante d'énergie**
- ✓ Soutenir l'électrification (transport, industries) pour atteindre la **carboneutralité**

Hydro-Québec prévoit ajouter **100 TWh d'ici 2050** par diverses sources : solaire, hydroélectricité, éolien, etc.

En avril 2026, Hydro-Québec a lancé un **nouvel appel d'offres éolien**. Elle y précise les lieux de raccordement disponibles, et **la région de la MRC des Sources en fait partie**. Le vent, la proximité avec le réseau d'Hydro-Québec et les conditions favorables du terrain nous amènent à considérer la zone présentée aujourd'hui.



3. Nos engagements envers le milieu

BluEarth développe le projet en appliquant **les règles de la MRC, des municipalités et du gouvernement**, et réalise les études.



Environnement

- Étude d'impact complète (faune, flore, milieux humides, bruit)
- Mesures pour protéger la biodiversité
- Autorisations du gouvernement du Québec (un BAPE est très probable)



Partenariat local

- Collaboration avec les communautés locales en priorité
- Partenariat visé à 50 % avec la communauté



Fin de vie du projet

- Démantèlement payé par la société de projet
- Garantie financière exigée par Hydro-Québec
- Remise en état des terrains



Dialogue

- Soirées d'information et de consultation en juin et octobre 2026
- Si le projet est retenu : d'autres rencontres et un BAPE très probable



Qualité de vie

- Au moins 500 à 750 mètres des maisons, selon la municipalité
- Au moins 1 à 1,5 kilomètre des périmètres urbains, selon la municipalité
- Distances additionnelles avec les infrastructures, les immeubles protégés et les zones de villégiature
- Bruit limité à 40 décibels à l'extérieur de chaque maison

Le partenariat avec la communauté

Si le parc est construit, **quatre groupes reçoivent de l'argent du parc** :



Municipalités qui accueillent le parc

6 227 \$ par mégawatt installé sur leur territoire, chaque année. Pour une éolienne, environ 37 000 \$ à 43 500 \$ par année. Montant fixé dans l'appel d'offres d'Hydro-Québec.

Le montant dépend des mégawatts installés dans chaque municipalité.



Propriétaires de terrains

Un paiement annuel pour ceux qui ont signé une entente d'option, avec ou sans éolienne sur leur terrain.



Partenaire communautaire

La Régie intermunicipale de l'Énergie des Sources et la Nation W8banaki. Chacun investit, participe aux décisions et reçoit les bénéfices selon sa part.



Voisins

BluEarth étudie un paiement de bon voisinage et décidera d'ici la fin de l'année 2026.

4. Environnement et qualité de vie

Les études et les règles

Pour développer ce projet, nous faisons appel à de nombreux experts et réalisons plusieurs étapes importantes :

-  **1. Études environnementales et techniques** approfondies.
-  **2. Identification de mesures d'atténuation** pour minimiser et/ou éviter les désagréments, tant pendant la construction que pendant l'opération et le démantèlement du projet.
-  **3. Évaluation rigoureuse** selon les normes et contraintes en vigueur.
-  **4. Conformité aux réglementations** fixées par le gouvernement du Québec, Hydro-Québec et la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).
-  **5. Respect de l'intégrité écologique et du bien-être** de la communauté.

Éoliennes et santé publique

Nous reconnaissons qu'il existe des préoccupations légitimes concernant les effets de la construction et de l'exploitation d'un parc éolien sur les milieux. Nous les prenons au sérieux.

Des experts, notamment des biologistes, font les études environnementales du projet. Si le projet est retenu, toutes les études deviendront publiques au dépôt de l'étude d'impact.

Des recherches menées par Santé Canada pour le compte du gouvernement du Canada **n'ont démontré aucun lien direct entre l'exposition aux éoliennes et des effets néfastes sur la santé.**

Voici quelques ressources **pour en savoir plus** :

INSPQ

Éoliennes et santé publique : synthèse des connaissances – Mise à jour



inspq.qc.ca/publications/3468

Santé Canada

Étude sur le bruit des éoliennes et la santé

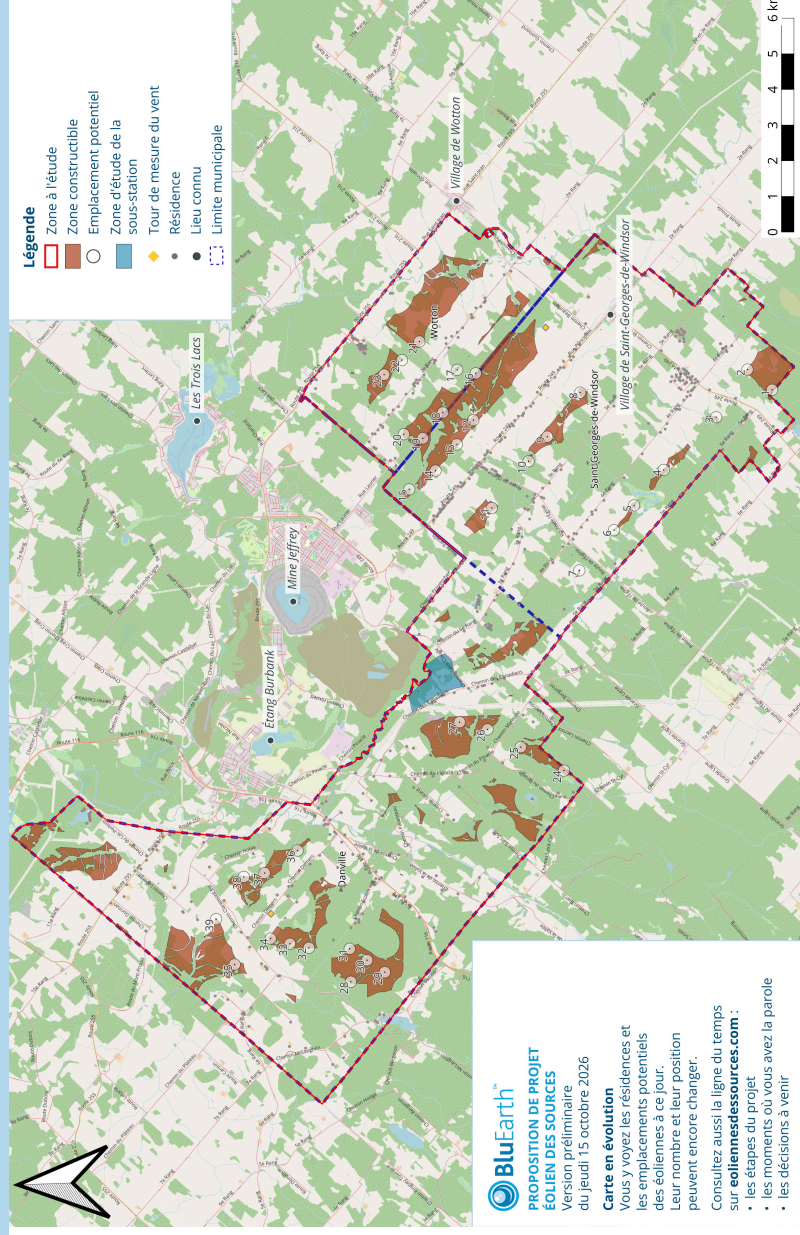


canada.ca/fr/sante-canada/services/securite-et-risque-pour-sante/radiation/sources-rayonnements-quotidien/bruit-eoliennes.html

5. La carte du projet à l'étude

La zone à l'étude restera la même pour le dépôt du projet à l'appel d'offres de 2026. Sur la carte de travail de BluEarth, chaque éolienne occupe une position possible, qui peut encore bouger. Le nombre d'éoliennes et leur position peuvent encore changer.

Carte du projet - version préliminaire du jeudi 15 octobre 2026 - version plus grande disponible en 11 x 17



7. Comment s'informer et participer?

Courriel : projets@bluearth.ca

Téléphone : 819 866-0056

Site Web : eoliennesdessources.com

Rendez-vous : en ligne ou au bureau de Val-des-Sources



Mise à jour : octobre 2026

Les positions se précisent selon :

- Accès aux terrains
- Raccordement au réseau électrique
- Milieux naturels et humides
- Normes et études environnementales
- Usages agricoles, forestiers et récréatifs
- Commentaires reçus en consultation
- Contraintes techniques et faisabilité

Les grandes étapes

★ Étape décisive

Vous avez la parole

Les décisions

Octobre 2026

ON EST ICI

Vous en apprenez plus sur le projet et vous donnez votre avis.

★ D'ici février 2027

Vous conseil municipal et le conseil de la MRC des Sources peuvent appuyer le projet ou le refuser.

★ Vendredi 26 février 2027

Dépôt à Hydro-Québec, si les municipalités et la MRC des Sources l'appuient.

★ Août 2027

Hydro-Québec sélectionne les projets.

2027 et 2028

Dépôt de l'étude d'impact.

L'emplacement des éoliennes se précise.

2029

Audiences publiques du BAPE, très probables : vous avez la parole.

2030 à 2032

Chantier de 12 à 24 mois, puis mise en service fin 2031 ou 2032.

6. Les grandes étapes du projet

★ Étape décisive pour la suite du projet

Vous avez la parole

Depuis 2023 · 2023 - 2027

Les décisions

Dès 2023

Premiers échanges avec la MRC des Sources, des propriétaires de terrains et la Nation W8banaki.

Août 2023

Portes ouvertes à Saint-Georges-de-Windsor et à Wotton.

Juin 2026

Vous avez posé vos questions aux séances d'information.

Octobre 2026

ON EST ICI

Vous en apprenez plus sur le projet et vous donnez votre avis aux soirées : jeudi 15, lundi 19 et jeudi 22 octobre.

★

D'ici février 2027

Votre conseil municipal et le conseil de la MRC des Sources peuvent appuyer le projet ou le refuser. Vous pouvez y poser vos questions et donner vos commentaires.

★

Vendredi 26 février 2027

Date limite du dépôt à Hydro-Québec. **Le dépôt exige l'appui des municipalités et de la MRC des Sources.**

★

Août 2027

Hydro-Québec sélectionne les projets. **Si le projet des Sources est retenu, les étapes de la colonne de droite suivent.**

La réalisation · 2027 et après

Si le projet est retenu

Dates estimées. Elles peuvent encore changer.

Après août 2027

Hydro-Québec accorde le contrat. BluEarth et les partenaires du milieu créent la société de projet.

2027 et 2028

Dépôt de l'étude d'impact : les études deviennent publiques. **L'emplacement des éoliennes se précise.**

2029

Audiences publiques du BAPE, très probables : **vous avez la parole.**

★

Juillet 2029

Le gouvernement du Québec décide par décret. Les autorisations suivent à la fin de 2029.

2030

Chantier de 12 à 24 mois. Le promoteur remet les routes dans le même état, à ses frais.

Fin 2031 ou 2032

Mise en service. Le parc éolien produit de l'électricité pendant 25 à 30 ans.

À la fin du contrat

Avec un nouveau contrat, le parc éolien pourrait continuer. Sinon, la société de projet le démantèle à ses frais.

Société de projet : la nouvelle compagnie propriétaire du parc. BluEarth et les partenaires du milieu en détiendraient chacun une part.

BAPE : le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. C'est un organisme public, indépendant du promoteur.

Étude d'impact : le document qui regroupe les études sur l'environnement et le bruit. Il devient public avec le BAPE.

Mise en service : le moment où les éoliennes commencent à produire de l'électricité.

Quatre livrets thématiques sont offerts aux stations des soirées et en ligne sur le site du projet, eoliennesdessources.com :

- Aménagement du territoire et réglementation municipale
- Études environnementales
- Partenariat communautaire
- Santé, bruit et voisinage